



REGLEMENT DU TOURNOI DE MARMANDE 23/24 Février 2019

Autorisation N° 18.NAQU.47/TI.F./002

Article 1 Etendue du règlement

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'inscription à cette compétition.

Article 2 Catégorie - Conditions

Le tournoi de Marmande est une compétition individuelle ouvert aux catégories : P, D, R, N.

Article 3 Critères d'inscription

Toute inscription au tournoi entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Tous les joueurs et joueuses doivent être licenciés à la FFBad pour la saison en cours et ne faire l'objet d'aucune suspension.

Article 4 Tableaux

Tableaux : SH, SD, DH, DD, DX.

Toutes les rencontres se disputeront en poule.

Pour les hommes, deux tableaux maximum par joueur (simple et double ou mixte et double).

Pour les femmes, trois tableaux autorisés.

Les têtes de séries seront désignées en fonction du CPPH une semaine avant la date de constitution des tableaux.

Les autres joueurs seront placés par tirage au sort dans l'ordre des poules en tenant compte si possible de leur appartenance.

Le jour de la compétition, et si aucun match du tableau n'est commencé, le JUGE ARBITRE pourra modifier les tableaux en fonction des éventuels forfaits.

Article 5 Nombre de participants

Le nombre d'inscrits est limité à 180.

En cas de surnombre, les critères appliqués dans l'ordre seront les suivants :

- les inscriptions non complètes seront refusées,
 - la date d'arrivée des fiches d'inscription complètes,
 - le nombre d'inscrits par club et par catégorie d'âge : en cas de surnombre, nous prendrons, pour chaque club, les 4 premiers joueurs inscrits par tableau et par catégorie d'âge
- Toutefois, dans l'intérêt de la compétition et/ou pour compléter des tableaux, l'organisateur (avec l'accord du JA) se réserve le droit d'accepter quelques joueurs supplémentaires.

Article 5 Inscriptions

Le formulaire prévu à cet effet sera adressé avec le document d'annonce de ce tournoi à tous les clubs un mois avant la date de la compétition.

Les inscriptions des joueurs dans les différents tableaux ainsi que les numéros de licence devront obligatoirement figurer sur celui-ci, de même que les coordonnées du responsable des inscriptions.

Droit d'engagement : l'inscription à la compétition est soumise au versement de droits d'engagement pour chacun des tableaux auxquels les joueurs participent.

Le montant de ces droits a été fixé à :

- 14 € pour 1 tableau,
- 19 € pour 2 tableaux,
- 22 € pour 3 tableaux,

Ces droits sont versés au moyen d'un chèque libellé à l'ordre du Badminton Club Marmandais.

RAPPEL : 2€ par personne sont reversés directement à la FFBad.

Le formulaire dûment rempli accompagné des droits doit être posté à l'attention du Badminton Club Marmandais 12 rue du Stade 47200 Marmande, avant le **vendredi 8 février 2019**, cachet de la poste faisant foi.

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE APRES CETTE DATE

Article 6 Convocation

Les tableaux seront effectués le **vendredi 15 février 2019**, les convocations seront adressées aux clubs par e-mail au plus tard le **mercredi 20 février 2019**.

Article 7 Déroulement de la compétition

Le Tournoi se déroulera sur 2 journées consécutives.

Les simples et les mixtes se joueront le samedi.

Les doubles se joueront le dimanche.

Les joueurs qui s'inscrivent doivent se rendre libres pour toute la durée de la compétition.

Dans la mesure du possible, un tableau sera joué en totalité sur une seule journée.

Chaque joueur devra présenter sa carte d'identité à la table de marque et être présent 30 minutes avant l'appel de son premier match.

En cas d'absence, il sera déclaré forfait (WO) cinq minutes après le deuxième appel.

Il est impératif que l'ensemble des joueurs restent dans la salle jusqu'à l'affichage des tableaux finaux en cas de WO d'une poule sur son dernier match.

Article 8 Volants

Les volants sont à la charge des joueurs.

· Pour les joueurs non classés : utilisation de volants plastique. En cas de litige entre les joueurs, le volant officiel sera le Mavis 370.

· Pour les joueurs classés : utilisation de volants plumes homologués par la FFBA. En cas de litige, le juge arbitre imposera le volant officiel du Championnat : Babolat 2.

Pour un joueur classé jouant contre un joueur non classé, les volants plumes seront retenus. Ils seront à la charge du joueur classé.

Article 9 Règles

Cette compétition nationale se déroulera selon les règles de jeu de la FFBad énoncées dans le règlement général des compétitions. Elles sont complétées par ce règlement particulier.

Une tenue correcte dans le respect du règlement de la FFBad sera exigée.

Le temp de repos est de 20 minutes entre 2 matches

Les joueurs auront 3 minutes d'échauffement à compter de l'appel de leurs matches.

Point particulier :

Si le volant touche le plafond ou une structure attenante :

- A l'engagement, le volant est remis 1 fois, au-delà, il sera compté faute

- En jeu, il sera compté faute.

Article 10 Juge Arbitre

Le juge-arbitre sera Mme Nathalie CAZAUBONNE. Ses décisions seront sans appel.

Article 11 Arbitrage

Tous les matchs seront en auto-arbitrage sauf sur demande d'un joueur au Juge-arbitre du tournoi.

Article 12 Forfaits

En cas de forfait non justifié, déclaré après le **jeudi 14 février 2019**, les droits d'engagement resteront acquis au comité d'organisation.

Tout joueur inscrit au tournoi qui ne se présente pas le jour de la compétition est déclaré forfait (WO). Il a 5 jours pour justifier son absence auprès de la LIGUE.

Article 13 Sanctions

En cas de forfait volontaire et non justifié, les sanctions définies par la FFbad seront appliquées.

Article 13 Récompenses

Les vainqueurs, finalistes et demi-finalistes seront récompensés, sous réserve du nombre de participant par série.

La remise des récompenses est prévue à la fin de chaque journée.

Article 17 Antenne Médicale

Les coordonnées du médecin de garde seront affichées dans la salle.

La permanence "Pompiers" la plus proche sera informée en temps utile de la tenue de la compétition.

Le Président du BCM 47
Sébastien ANDRES